MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE
DIPER A

ANNEXE I

DEMANDE D'OUVERTURE ET DE PREMIERE ALIMENTATION D'UN COMPTE-EPARGNE TEMPS

(Décret n°2008-1136 du 03/11/2008 modifiant le décret n°2002-634 du 29/04/2002 ;
vu l'arrêté interministériel en date du 28 juillet 2004)

SERVICE OU ETABLISSEMENT :

Nom : Prénom :

Corps et grade (ou nature et date du contrat) :

Fonctions exercées :

Quotité de travail : ☐ Temps complet ☐ Autre (à préciser)

Affectation précise (direction / établissement / service / sous-direction / département / bureau / secteur)

Adresse du lieu d'affectation :

- Demande l'ouverture d'un compte-épargne temps dans les conditions où ce dispositif est mis en œuvre au ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et dans les établissements publics en relevant.
- Demande un premier versement sur ce compte-épargne temps de jours de congés non pris.

Détail de la demande : année de référence concernée : civile 20…
Scolaire et universitaire 20…

Droits à congés (en jours) Au titre de l'année de référence	**Nbre de jours de congés utilisés au cours de l'année de référence**	**Solde de jours de congés non pris au titre de l'année de référence**	**Nbre de jours de congés reportés sur l'année suivante**	**Nbre de jours de congés dont le versement au CET est demandé**

Lieu et date de la demande :
Signature :
Visa et avis du supérieur hiérarchique :

Décision du service gestionnaire des congés : ☐ OUI ☐ NON
Observations :
Date :
Signature :

Un agent ne peut ouvrir plusieurs CET simultanément dans la fonction publique de l'Etat.